

# Mémoire de M. de La Pérouse sur son séjour aux îles Seychelles en 1773

---

Un manuscrit des Archives Nationales. A.N. Marine C/7/165, f° 123 à 145.

## INTRODUCTION

### Le manuscrit

Ce manuscrit inédit est intitulé « Journal de la flûte du Roy *la Seine*, commandée par Monsieur de la Pérouse, enseigne des vaisseaux du Roi, parti de l'Isle de France le 18 may 1773 pour se rendre par Bourbon et les Isles Sechelles et Praslin aux Indes orientales. »

La page de garde est surchargée ainsi : « Offert par L. Paul Marais, élève de l'école des Chartres, 27 juillet 1882 »

M. de La Pérouse a fait suivre le journal de bord, d'un mémoire dans lequel il rapporte son séjour aux îles Seychelles. C'est ce mémoire, intitulé « Mémoire sur les isles Seichel et Praslin pour monsieur le chevalier de Ternai » qui fait l'objet de la présente transcription. Il occupe les folios recto et verso de 141 à 145.

Ce manuscrit est autographe, non daté. Premier jet si l'on en croit les ratures, c'est une sorte de journal rédigé au fur et à mesure du séjour de La Pérouse aux Seychelles, c'est-à-dire du 4 juin au 26 juin 1773.

Comme dans le manuscrit, on trouvera, adjoint à la transcription du mémoire, les instructions laissées au sieur Anselme par La Pérouse, ainsi que la liste nominative des personnes embarquées par La Pérouse sur *la Seine*, et de celles laissées dans la colonie, soit le recensement intégral de la population des Seychelles en 1773.

Nous avons actualisé une orthographe très instinctive, et autant que nous avons su, nous avons rendu leur orthographe aux noms propres, ainsi nous avons remplacé Seichel par Seychelles, Ternai par Ternay, Brayer par Brayer, Gilot par Gillot, Dangard, Anguard, Angard par Hangard.

### Le contexte

Le 12 août 1770, la flûte *le Télémaque*, déposait sur l'île Seychelles (Mahé) vingt-huit personnes, colons et esclaves, qui venaient s'y établir et former ainsi la première colonie installée sur l'archipel des Seychelles. Ces gens étaient envoyés par le sieur Brayer du Barré qui avait été autorisé à fonder sur cette possession française un établissement commercial. A la tête de cette petite troupe se trouvait un nommé Delaunay, investi par Brayer des fonctions de régisseur. Les colons s'installèrent dans un premier temps sur l'île Ste-Anne, petite île située juste en face du port de l'île Seychelles. En octobre 1771, arriva le sieur Gillot, chargé par l'intendant Poivre de former un jardin du Roi destiné à accueillir les épicerie fines : muscade, girofle et cannelle. A la même époque, à la demande de Poivre, la petite colonie de l'île Ste-Anne vint s'établir sur la grande île, l'île Seychelles. Un certain Hangard s'installa alors sur l'établissement déserté de Ste-Anne. En octobre 1772, Brayer du Barré rappelait Delaunay son régisseur, et confiait la direction de son établissement à un colon de la première heure, le sieur Anselme. Le temps passant, des personnes furent évacuées, d'autres virent rejoindre la colonie, mais ni le sieur Brayer du Barré, ni les administrateurs Terray et Maillart-Dumesle qui avaient succédé à Desroches et Poivre, ne portaient grande attention à une colonie déperissant. Le mémoire transcrit ci-dessous renseigne sur l'objet de la mission confiée à La Pérouse, et fournit une vision précise de l'état de cette colonie au mois de juin 1773.

Une lettre du Chevalier de Ternai (Base-docu=> 2 avril 1774) nous apprend que la flûte *la Seine* avait appareillé de l'Isle de France le 18 mai 1773, et regagné la colonie le 22 mars 1774, après une campagne aux Indes.

Les instructions remises à La Pérouse concernant son escale aux Seychelles sont rappelées par l'intendant Maillart dans un mémoire =>29 mai 1773. Mémoire sur les îles Seychelles.

Pour en savoir plus sur la découverte et colonisation des Seychelles. <http://www.pierre-poivre.fr/Colonisation-des-Seychelles.pdf>

---

*Mémoire sur les îles Seychelles et Praslin*  
*Pour monsieur le chevalier de Ternay*

J'ai mouillé à Seychelles le 4 juin, et je n'étais pas encore affourché que le nommé Sicord arriva à bord dans une pirogue et me présenta une requête contre M. Anselme au nom de plusieurs habitants qui avaient déjà, ainsi que lui, quitté le service de M. Brayer. Je vis dès lors qu'il devait y avoir bien des troubles dans cette malheureuse petite peuplade ; mais comme j'avais ordre d'écouter toutes les plaintes, je lui répondis que j'étais venu apporter la paix, et que je ferai en sorte de concilier les intérêts de tout le monde.

Je descendis l'après-midi à l'établissement situé à côté de la pierre de prise de possession, à une bonne lieue du mouillage de l'île Ste-Anne. Je trouvai MM. Anselme et Gillot qui, faute de pirogue, n'avaient pu se rendre à mon bord. Il m'est impossible de vous peindre le misérable état où la mésintelligence avait réduit tout le monde. Vingt Blancs rassemblés avaient, au plus, abattu un ou deux arpents de bois, et l'herbe avait crû si prodigieusement dans le petit abattis qu'on pouvait à peine s'y frayer un chemin.

La ville était composée de 4 ou 5 cabanes et le seul Dorak avait un petit entourage. Le gouverneur n'était à l'abri ni du vent ni de la pluie, et pouvait être dévoré dans son lit par les caïmans. Je lui témoignai ma surprise du peu de travail qui avait été fait, mais il me répondit, les larmes aux yeux, qu'il ne commençait à respirer que depuis mon arrivée, que, jusqu'à ce moment, sa vie n'avait pas été en sûreté, que personne ne reconnaissait ses ordres, que Monsieur l'abbé Montagnier avait aliéné de lui tous les esprits, qu'il avait cru les ramener avec de la patience et de la douleur, mais qu'il n'avait pu réussir, que le nommé Sicord s'était mis à la tête d'un parti qui avait abandonné l'établissement, que les hommes qui lui restaient étaient malades, de très mauvaise volonté et presque aussi mutins que les autres, et qu'il était enfin réduit au service d'un seul homme ( [*laissé en blanc*]) qui par amitié avait bien voulu avoir soin de lui pendant une grosse maladie qu'il venait d'avoir. Il ajouta que plusieurs habitants l'avaient menacé publiquement, et qu'entre autres, le nommé [*laissé en blanc*] lui avait dit qu'il ne serait content qu'après l'avoir tué et mangé. Dès son arrivée, avant cette espèce de guerre civile, il avait fait planter un petit champ de maïs qui avait très bien réussi, mais personne n'ayant voulu en chasser les rats, ils n'en ont pas récolté un seul grain, et sans Hangard et M. Gillot, ils seraient morts de faim. Je visitai ensuite toutes les cases où je n'entendis que des gémissements, tout le monde se jetait à mes pieds pour être ramené à l'Isle de France. Ils me disaient que M. Brayer les avait trompés, qu'il devait, outre leurs gages, leur fournir tout ce qui leur serait nécessaire, que cependant ils manquaient absolument de tout, et n'avaient pas reçu un sol de leurs appointements. Je sentais bien qu'on ne pouvait guère contraindre des gens libres de rester au service d'un particulier qui ne tenait aucun des engagements qu'il avait pris, et que si tout le monde avait témoigné de l'humeur à M. Anselme, c'est qu'il était le représentant d'un homme qui les avait trompés et exposés au malheureux sort où ils étaient réduits. Je leur dis cependant que leur paresse et leur mésintelligence étaient cause de tous leurs malheurs, que s'ils avaient gardé leur récolte ils n'auraient pas manqué de vivres, et que l'habitation qu'ils auraient défrichée aurait servi d'hypothèque aux créances qu'ils avaient sur M. Brayer. Mais tous me répondirent qu'ils étaient artisans et point accoutumés à travailler la terre ; effectivement, l'un était chaudronnier, l'autre cordonnier, l'autre maître d'équipage ; à chaque minute je découvrais de nouvelles absurdités dans le plan de M. Brayer, tant dans le choix des hommes qu'il avait gagés que dans celui des effets qu'il avait envoyés. Aussi, tous les travaux qui ont été faits à son profit ne se montent pas à cent pistoles, en évaluant les journées à 40 sols, et cependant les dépenses auxquelles il s'était obligé seraient de plus de 80 mille livres, les vivres comprises, s'il payait les appointements de tout son monde. Enfin j'assignai une assemblée générale pour le surlendemain. Je fis prier Madame Larue qui forme une petite habitation à une lieue au sud du village, de s'y rendre ainsi

que le sieur Hangard<sup>1</sup> qui est sur l'île Ste-Anne. Mes ordres furent très ponctuellement exécutés, tous les habitants s'y trouvèrent, je les exhortai à vivre entre eux en bonne intelligence, et leur dis que connaissant les torts de M. Brayer vis-à-vis d'eux, cette seule considération m'empêchait de punir les mutins avec la dernière sévérité, mais que j'étais chargé par Monsieur le chevalier de Ternay, gouverneur général des îles de France et de Bourbon, de faire reconnaître M. Anselme en qualité de commandant pour le Roi, qu'ils ne devaient plus le considérer comme le commis de M. Brayer mais bien comme le chef établi par le Général de l'Isle de France qui ferait punir avec la dernière sévérité ceux qui manqueraient de respect ou d'obéissance à l'homme dont il avait fait choix pour commander à Seychelles.

Je fis donner cinquante coups de fouet, au milieu du village, au nommé [*laissé en blanc*] mousse qui avait menacé Monsieur Anselme de le tuer, et je dis aux autres habitants qu'ils ne devaient pas tant se plaindre de n'être point payés de M. Brayer, puisque leur travail ne valait pas jusqu'à présent la cinquantième partie des dépenses occasionnées par l'établissement. Tous les petits différents furent jugés dans cette assemblée, mais avant de nous séparer, M. Anselme me dit qu'il y avait plusieurs mutins dont il lui serait impossible de venir à bout après mon départ, que M. l'abbé Montagnier était à la tête et après lui, le nommé Sicord maître d'équipage, Puibasset chaudronnier et Perné charpentier. Il ajouta que la vie de ce prêtre était scandaleuse dans tous les genres, qu'il n'avait ni mœurs ni probité, et me donna à l'appui de ses plaintes un mémoire très détaillé où il était accusé de vol et de vivre publiquement avec sa négresse ; il était en outre l'auteur de toutes les sommations, requêtes, etc. qui lui avaient été présentées par les mutins ; et il avait de plus, composé et répandu dans le village une chanson contre lui, pleine de grossièretés, dont il me donna copie ; joignant à tous ces griefs, qu'il ne disait plus la messe depuis plusieurs mois et que, n'ayant la confiance de personne, il ne confessait point. Je pris dès lors le parti de l'embarquer à bord suivant mes instructions. J'aurais bien désiré n'enlever que lui de Seychelles, mais M. Anselme me fit tant d'insistances pour le délivrer des nommés Sicord, Puibasset et Perné, assurant que sa vie n'était pas même en sûreté, que je ne pus me refuser aux instances qu'il me fit. Ce Sicord avait un fils, une femme, un beau-père, une belle-mère, un nègre et une négresse. J'ai été obligé de me charger de tout le train pour rendre la paix à ce malheureux pays.

Le lendemain de cette assemblée, je fus sur l'île Ste-Anne où je trouvai un terrain très sablonneux mais cultivé et planté de toutes sortes de vivres. Hangard, avec 5 ou 6 Noirs ou négresses, a fait vingt fois plus de travail dans un an que tous les Blancs de M. Brayer depuis trois ans. Sans cet homme laborieux, ils seraient tous morts de faim, et il a récolté assez de maïs pour nourrir toute la colonie. Il a de plus un champ de manioc de la plus grande beauté, des cannes à sucre, des patates et enfin tout ce qu'on peut trouver dans une habitation. Je lui promis de rendre compte à l'Isle de France de sa bonne conduite, et je l'exhortai fort à continuer. Mais il me dit qu'il était sur le point de tout abandonner parce qu'il venait de recevoir une lettre de M. Brayer qui lui marquait que l'île Ste-Anne faisait partie de son établissement. Je lui dis que mes instructions portaient qu'il travaillait sur cette île pour son compte, et que j'allais lui en donner un certificat afin qu'il ne put être inquiété à l'avenir, ce que je fis.

Peu de jours après, je fus à l'Anse Royale, chez M. Gillot. Cette petite habitation est composée de 4 Noirs et de 4 négresses. MM. Gillot et Le Cert [ou Le Cerf<sup>2</sup>] ont fait planter des vivres pour nourriture de leurs esclaves, et sont encore de quelque secours aux autres habitants. Les épiceries sont au milieu du bois, environ à une demi-lieue de la case et du bord de la mer. Elles sont plantées parmi les autres arbres, sans aucun défriché, chaque pied est seulement entouré de gaulettes pour que les tortues ne passent pas dessus. Toutes nos richesses consistent en six pieds de muscadier et un de géroflief. Le plus merveilleux de ces plants est gros comme un fil à voile, a 5 ou 6 feuilles et environ un pied de hauteur. Si jamais les Hollandais font l'armement d'une pirogue pour nous enlever ce trésor, leur dépense excédera notre perte. Monsieur Gillot ressemble à ces moines qui montrent des reliques, et qui croient que toutes les richesses de la terre ne valent pas un vieux morceau de l'habit de leur saint. Il

---

<sup>1</sup> Sur le manuscrit il est écrit Sicord, et au-dessus Hangard. Il s'agit de Hangard et non de Sicord à moins que ce dernier ne se soit trouvé ponctuellement à St-Anne. Le recensement en fin de manuscrit situe l'habitation de Sicord sur l'île Seychelles et celle de Hangard sur Ste-Anne.

<sup>2</sup> Dans ce document, deux fois on trouve *Le Cert* ; dans un autre manuscrit on lit *Le Cerf*. (Base docu=> 2 octobre 1772 – Gillot réclame à Delaunay deux Noirs.)

croit de même être gouverneur des Moluques, et craint à tout moment de voir arriver le stathouder à la tête de toutes les forces de la république. Mais comme la plus grosse partie de ses plants sont morts malgré ses soins, il est fort à craindre que ceux-ci n'aient le même sort, que le terrain ne leur convient point. Quoiqu'il en soit, je puis assurer que personne n'est plus attentif que M. Gillot, et qu'il n'épargne rien pour leur conservation. Ses Noirs et négresses sont très mauvais sujets et ne travaillent que quand il leur plaît.

Au retour de l'Anse Royale, je relâchai chez Madame Larue qui se trouve à moitié chemin de chez M. Gillot au port. Cette malheureuse femme n'a que deux Noirs et une négresse, et manque des choses les plus nécessaires à la vie. Elle avait été envoyée par M. Brayer en qualité de directrice d'hôpital. Mais comme il n'y a ni chirurgien, ni remèdes, elle a pris son parti et se propose de beaucoup travailler. Je lui ai laissé quelques petites provisions et des haches.

Les rats sont le plus grand fléau de l'île, j'ignore s'ils en sont originaires ou si c'est un présent des Européens. Ils ont si prodigieusement multiplié qu'il y en a beaucoup plus qu'à l'Isle de France, et dans une nuit ils dévorent un champ de maïs jusqu'au dernier grain. Il y a beaucoup de cabris dans les montagnes, on les voit par troupeaux de 60 ou de 80, et nous n'avons jamais été à la chasse sans en prendre plusieurs. Les bœufs réussissent également bien, il y a un taureau et quatre vaches qui sont pleines, et quoiqu'ils soient marrons dans le bois, ils ne sont point sauvages, et mes matelots les approchaient tous les jours à la chasse.

J'ai laissé à M. Gillot un bélier et une brebis, et j'ai enfin donné à tous les habitants des graines, des canards de Manille et généralement tout ce que j'avais et dont le pays manquait. Les cabris et les bœufs seront quelque jour d'une plus grande ressource aux habitants que les tortues. Comme ces dernières n'ont aucun moyen de défense, la quantité qu'on en détruit est incroyable. Les hommes, les chiens, les cochons, les poules, les canards, etc. s'en nourrissent, et quelque soin qu'on y porte, il sera impossible d'empêcher les hommes de détruire entièrement un animal qui ne sait ni fuir ni se cacher. Ajoutez qu'on prétend (et je crois ce sentiment très fondé) qu'il faut cent ans à une tortue pour parvenir à son dernier degré d'accroissement. Plusieurs personnes en ont conservées, maintes années, sans s'apercevoir d'aucune augmentation sensible, et il est de fait que ces animaux n'ont jamais multiplié que dans les îles absolument désertes, aussi n'y en a-t-il déjà plus autour de l'établissement. Mais dans la partie de l'ouest qui n'a point été fréquentée, on en trouve en quantité, et il serait aisé d'en charger un vaisseau dans trois ou quatre jours. Les tortues de mer montent aussi en très grand nombre la nuit dans les anses de sable. J'en ai nourri mon équipage mais tous ces biens disparaîtront si l'île est jamais peuplée, et on ne doit compter que sur les troupeaux et le produit de la terre qui ne m'a pas paru d'une bien excellente qualité, mais comme elle est neuve et engraisée par les feuilles des arbres, tout ce qu'on plante pousse avec la plus grande vigueur. Mais je suis très persuadé que cette terre serait bientôt usée au bord de la mer ; sur une lisière d'une demi-lieue ce n'est que du sable, et dans l'intérieur une terre rouge qui ne m'a [pas] paru bonne. Heureusement, il y a partout une première couche de terreau ou végétaux pourris qui est de la plus grande fertilité. J'ai aussi vu des arbres de la plus belle dimension et des pins propres à faire de la petite mâture. Le bois n'en est pas résineux et est plus pesant que celui d'Europe, ce qui rend sa qualité bien inférieure, mais c'est une bonne ressource en cas de besoin.

Le port de Seychelles est très beau ainsi que la rade. L'un et l'autre peuvent contenir les plus grands vaisseaux, et dans telle quantité qu'on voudra. Les vents de SE y règnent 6 mois de l'année, et les vents de NO les six autres. La mer doit être grosse dans la rade pendant la mousson du NO.

Tous les habitants m'avaient assuré que les deux Noirs du Roi qui avaient enlevé la pirogue de M. Gillot s'étaient joints à ceux de M. Marion<sup>3</sup>, et étaient sur l'île Silhouette. En conséquence, je donnai ordre à M. du Drésil, officier sur *la Seine*, de s'embarquer dans ma chaloupe. Outre l'équipage ordinaire je lui donnai des volontaires armés de fusils. Ils partirent à 10 heures du soir et abordèrent avant jour à la pointe où on prétendait avoir vu le feu des Noirs. Mais ils ne trouverent qu'une vieille case presque entièrement détruite et quelques écailles de tortue à moitié réduites en poussière, enfin les

---

<sup>3</sup> En 1769, une expédition commanditée par Marion Dufresne avait séjourné aux Seychelles, et plusieurs esclaves s'étaient alors enfuis. Ces « Noirs marrons » étaient supposé être demeurés sur une des îles de l'archipel. (Base docu=> Janvier 1769 - Journal de voyage *La Digue* et *La Curieuse* aux îles Seychelles)

restes d'un établissement abandonné depuis très longtemps. Ils se répandirent dans le bois et ne trouvèrent rien. La pirogue n'était dans aucune anse, et il est à croire que ces malheureux auront tenté de gagner Madagascar en faisant route à l'ouest ainsi que partant de l'Isle de France, ce qui les aura conduits à la côte d'Afrique.

Le 21, après avoir fait de l'eau et du bois, je mis sous voile pour me rendre à Praslin. J'avais eu soin de me pourvoir de tortues de terre et mer pour nourrir mon équipage. Le soir du même jour, je mouillai sous l'île Curieuse, environ à trois encablures de terre. J'y envoyai ma chaloupe qui revint chargée de cocos de mer. Dans la nuit, nous aperçûmes un feu sur l'île Praslin. Je crus d'abord que les Anglais y avaient formé un établissement, ou que les Noirs marrons de [l'île] Silhouette s'y étaient transportés. Je fis armer ma chaloupe tout de suite, j'en donnai le commandement à M. Borbé, officier de mon vaisseau, avec ordre de gouverner sur le feu et de tâcher de surprendre les Noirs marrons. Que si, au contraire, il trouvait un établissement anglais, il eut à empêcher ses gens de causer aucun dommage aux habitants, et qu'il dit seulement au chef que le capitaine français serait bien surpris de les savoir établis dans une île appartenant à la France, et qu'il allait lui en rendre compte. Ma chaloupe partit vers les deux heures du matin, M. Borbé perça dans le bois avec tout son monde armé de fusils et de sabres, et enfin, après avoir gravi des montagnes hérissées de roches qui les rendent en quelque sorte impénétrables, ils parvinrent à ce feu qui a déjà brûlé une étendue assez considérable de pays, et paraît être dans cette partie de l'île depuis très longtemps. Il ne trouva aucune trace d'établissement et revint à bord vers les neuf heures du matin, excédé de fatigue. Il n'est guère possible de peindre les difficultés qui s'opposent à un trajet seulement de cent toises dans l'intérieur de Praslin. Cette île paraît avoir été un rocher miné que l'explosion a brisé en morceaux gros comme des maisons qui sont actuellement sur la terre, et c'est entre les fentes de ces rochers que viennent les arbres si extraordinaires qui produisent les cocos de mer, et je ne crois pas que tous les efforts humains puissent les détruire. Le feu ne peut pénétrer partout parce qu'il y a des ravines très larges qui forment des séparations considérables, et d'ailleurs, comme l'écorce des cocotiers de mer est très lisse, le feu n'a point de prise sur eux, et M. Borbé remarqua qu'au milieu du pays brûlé, les gros arbres n'avaient point soufferts, et qu'ils étaient chargés de fruits seulement un peu noircis, la flamme ne s'étant communiquée qu'aux feuilles sèches qui couvrent la terre et aux jeunes plants. On doit bien prendre garde dans le bois à ces feuilles qui sont longues et larges de plusieurs toises et font comme une espèce de pont d'une roche à l'autre, en sorte que, si on manque d'attention, on court risque en passant dessus de percer cette voûte et de s'écraser entre les roches.

Après le retour de ma chaloupe, je fus, avec tous les officiers de mon vaisseau, visiter la pierre de prise de possession. C'est un petit massif de maçonnerie dans lequel était une plaque de tôle aux armes de France, avec la date de ce petit édifice qui existe encore en entier. Mais la feuille de tôle a été enlevée, le temps seul peut avoir causé ce dommage et dans ce cas, la feuille aura roulé à la mer, car nous étions obligés de nous tenir avec les pieds et avec les mains pour ne pas y tomber nous-mêmes. Enfin ce qui me fait croire que les Anglais ne sont pour rien dans cette affaire, c'est qu'ils eussent certainement démoli la petite pyramide et abattu le mât de pavillon qui est au pied. D'ailleurs, M. Borbé qui avait déjà été à Praslin dans *la Marianne*, m'a dit que de son temps, la plaque ne tenait presque plus. J'ai resté à Praslin jusqu'au 26. Le gros temps m'a empêché d'appareiller plus tôt. Il n'y a point de port comme à Seychelles, mais la rade est très belle. On y fait l'eau assez commodément. La tortue de terre n'y est point abondante mais bien celle de mer dont toutes les anses de sable sont pleines la nuit. Cette île est partout couverte de cocotiers de mer. On trouve aussi sur ses bords quelques cocotiers de terre, des tatamaques et des pins. L'île Seychelles au contraire produit les plus beaux arbres, les cocotiers de terre ne sont que sur les bords de la mer, à cent toises au plus dans la profondeur. Il est bien singulier que ce cocotier de mer ne vienne que sur l'île Praslin et sur l'île Curieuse, et qu'aucune des autres îles adjacentes n'en ait un seul pied. D'ailleurs, cette île est à peine habitable pour les cabris ; les oiseaux qui se trouvent en quantité sur Seychelles sont très rares ici, à l'exception de ceux de mer dont le nombre est incroyable. Je joins à ma relation le plan de toutes les différentes îles.

Il y a une saison de l'année où les carets montent à terre, c'est le revenu le plus clair des habitants de Seychelles. Suivant le rapport de plusieurs personnes que j'ai questionnées à ce sujet, il serait facile à quelqu'un qui aurait cinquante Noirs et des pirogues, de se procurer cent quintaux d'écaille, ce qui, à

dix livres [tournois] la livre [pesante], faisait une somme de cent mille francs<sup>4</sup>. L'huile de ces carets serait encore d'un bon produit si on savait l'extraire, mais il est aisé de sentir que, tous les ans, la récolte diminuerait et serait enfin bientôt réduite à rien. En attendant, les habitants un peu industrieux font cette chasse dans la saison, et Hangard en a ramassé l'année passée une quantité considérable qu'il a très bien vendue.

\*

## Copie des instructions que j'ai données à Monsieur Anselme.

### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Anselme se conformera aux instructions qui lui ont été précédemment données par Monsieur le chevalier Grenier.<sup>5</sup>

### Article 2.

Comme Monsieur Anselme est sans moyen<sup>6</sup>, je ne puis lui recommander de donner des secours aux vaisseaux de la nation qui aborderont à Seychelles. Mais il doit toujours se présenter comme l'homme du Roi, et recommander aux capitaines des bâtiments de ne prendre en tortues ou autres rafraîchissements que ce qui leur sera nécessaire.

### Article 3.

Si quelque vaisseau étranger relâchait à Seychelles, Monsieur Anselme lui ferait demander le sujet de sa venue et permettrait au capitaine de faire de l'eau, du bois, et lui fournirait, ou lui laisserait prendre, ses autres besoins. Mais si les vues des bâtiments étrangers étaient de s'emparer de l'établissement, il leur dirait que la France a pris possession de toutes les îles en 1744, que jusqu'à présent les prises de possessions ont été respectées de toutes les nations, qu'il n'est pas en état de repousser par la force les coups qu'on peut porter à cette colonie naissante, mais qu'il sût que le gouverneur général des Isles de France et de Bourbon prendra les moyens nécessaires pour conserver à la France toutes ces îles.

Conformément aux instructions de Monsieur le chevalier de Ternay, gouverneur général des Isles de France et de Bourbon.

Lapérouse

En rade de Seychelles, le 18 juin 1773

\*

---

<sup>4</sup> La livre tournois a la même valeur que le franc.

<sup>5</sup> Grenier était venu ravitailler et inspecter la colonie des Seychelles en octobre 1772, embarquant de la part de Brayer du Barré le régisseur Delaunay et confiant l'établissement à Anselme.

<sup>6</sup> Fortement raturé, on peu lire également : « n'a point de force », « est sans force ».

## Etat des habitants que j'ai embarqués à Seychelles pour l'Isle de France.

---

- M. l'abbé Montagnier
- Sicord : maître d'équipage.
- Puibasset : chaudronnier.
- Perné : charpentier.
- Dorak : beau-père de Sicord, vieillard de 60 ans qui avait passé sans être attaché à l'établissement de M. Brayer, et qui travaillait pour son compte.
- madame Dorak : femme de Dorak, belle-mère de Sicord.
- madame Sicord : fille desdits Dorak.
- une négresse appartenant à monsieur l'abbé Montagnier.
- un nègre et une négresse à la famille de Dorak et Sicord.
- [Louis, âgé de 15 mois, fils des époux Sicord. ]<sup>7</sup>

## Etat des personnes que j'ai laissées à Seychelles

---

### à l'Anse Royale :

- monsieur Gillot : administrateur.
- monsieur Le Cert [ou Le Cerf] : son second.
- quatre Noirs au Roi.
- quatre négresses : idem.
- un petit Noir bengali appartenant à monsieur Gillot.

### à l'établissement de monsieur Brayer :

- monsieur Anselme : régisseur.
- Cassord : ancien soldat de Normandie, très bon sujet.
- Rosuel : forgeron, très ivrogne.
- Bruneau : tonnelier, vieux, infirme et séditieux.
- Morel : chasseur, insolant et séditieux.

### séparés de l'établissement :

- Lanay : cordonnier, malade, ivrogne, fainéant et séditieux.
- Lanay : sa femme, femme de mauvaise vie.
- Belle-avoine<sup>8</sup> : mousse, très mutin, âgé de 18 à 20 ans.
- Claude Jouvond : idem, à peu près du même âge.

### à la pointe du SE :

- madame Larue : habitante.
- Pierre Le Moine : son fils, âgé de 8 à 9 ans.
- Duval : ancien soldat envoyé sur Seychelles par MM. Desroches et Poivre. Très bon sujet.
- un Noir, une négresse et un négriillon.

### à l'île Ste-Anne :

- Hangard [Pierre]<sup>9</sup>.
- [ Marie-Jeanne, âgée d'environ 20 mois, fille de Hangard et d'une de ses esclaves.]<sup>10</sup>
- André Damon : séparé de l'établissement, boulanger.
- deux négresses.
- trois Noirs.
- trois négriillons.
- une vieille négresse folle et malade appartenant à l'établissement et qu'Hangard nourrit par charité.

---

<sup>7</sup> Cet état ne mentionne pas le fils de Sicord, dont il est pourtant question auparavant. « Ce Sicord avait un fils, une femme, un beau-père, une belle-mère, un nègre et une négresse ». Il était né le 18 mars 1772, et était donc âgé de 15 mois. (Cf. notre étude : Découverte et colonisation des Seychelles.)

<sup>8</sup> Dans le procès-verbal du 27 août 1770, où figure la liste des premiers colons débarqués ce jour, on trouve un « Joseph Bonneavoine », on ne peut s'empêcher de faire le rapprochement.

<sup>9</sup> Sur son prénom, cf : Base docu=>Sans date n°28 : Sur le Sieur Hangard.

<sup>10</sup> Cette enfant était la fille d'une esclave malgache, prénommée Annette. (Cf. notre étude : Découverte et colonisation des Seychelles.)